

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 921

présenté par

M. Daniel Paul, M. Chassaigne, M. Gosnat, Mme Amiable, M. Asensi, M. Bocquet,
M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Desallangre, Mme Fraysse,
M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Cette opération ne concernera pas les cotisations versées à l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales par les entreprises concernées. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préserver les financements nécessaires à l'ensemble des dispositifs de protection sociale.